Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260323-2026034-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2026-044

CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2026

Délibération n° 202603-4

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, à dix heures, se sont réunis en mairie, en séance publique les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Joël CHANDELIER , le plus âgé des membres du conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée le 16 mars 2026 par Roger Le Goff, le Maire sortant.

La séance, a commencée à 10h00, et s'est terminée à 11h15

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	LE GOFF Roger
BACCON Cindy	GARCIA Anna	LINTANF Maël
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	MERRIEN Alain
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
DESBOIS Cécile	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	TOUCHARD Francis

Absent excusé ayant donné pouvoir :

SMIS Peter	à	SIMON Maxime

ELECTION DES ADJOINTS

ELECTION DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à sept,

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260323-2026034-DE

majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletin : 33
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 7
Reste, pour le nombre de suffrage exprimés : 26
Majorité absolue : 14

A obtenu :

- Liste de Madame Cécile Tabarly, 26 voix (vingt-six voix).

La liste de Madame Cécile Tabarly, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjoints au Maire :

- Madame Cécile Tabarly (1ère adjointe),
- Monsieur Alain Gosset (2ème adjoint),
- Madame Laure Caramaro (3ème adjointe),
- Monsieur Laurent Le Cain (4ème adjoint),
- Madame Christine Jan (5ème adjointe),
- Monsieur Francis Touchard (6ème adjoint),
- Madame Cindy Baccon (7ème adjointe)
- et Monsieur Paul de Montecler (8ème adjoint).

Les intéressés présents ont déclaré accepter ces fonctions.

Fouesnant, le 21 mars 2026

La Secrétaire de séance — Le Maire,

MAIRIE DE FOUESNANT (Finistère) 29170

Clarisse MORVAN — Bruno MERRIEN